DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Convocation du Conseil Municipal :

le 14/12/2012

Votants: 42

Affichage du Compte-Rendu

Sommaire : le 28/12/2012

# **SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012**

Délibération n° D-2012-587

Convention Ville de Niort/Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) des personnels de la Ville de Niort et de son territoire - Prestation de secrétariat / comptabilité

#### Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

#### Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

# Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

### Excusés:

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-587

<u>Direction Ressources Humaines</u>

CONVENTION VILLE DE NIORT/COMITÉ

D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (CASC) DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET DE

SON TERRITOIRE - PRESTATION DE SECRÉTARIAT / COMPTABILITÉ

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de ses activités, le CASC dispose de personnels mis à disposition par la Ville de Niort.

L'absence momentanée d'un coordinateur administratif et financier a conduit le CASC à solliciter la Ville pour assurer une prestation de secrétariat et de comptabilité.

Ainsi, il est proposé de passer une convention de prestation de services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services d'une durée de 7 mois avec le Comité d'Actions Sociales et Culturelles ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Madame le Maire de Niort Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD